

Lettre ouverte au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de La Réunion

Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Charente a adressé dans un courrier à tous les médecins de son département le 13/01/2021, un communiqué rappelant que :

La médecine est la rencontre entre une confiance et une conscience .

La confiance du patient est, à ce jour, inexistante pour la médecine de nos grands professeurs médiatiques auto-spécialisés dans des branches inconnues des spécialités ordinaires, mais elle reste entière envers leur médecin traitant, confirmant la fracture ouverte dans la profession, et visible de tous. Cette confiance ne peut être trahie par les seules personnes qui en sont jugées dignes.

Cela nous amène à la conscience, c'est-à-dire la nécessité d'apporter à son patient des soins dévoués et conformes aux données acquises de la science. La médecine est un art, c'est-à-dire une alchimie complexe s'appuyant sur la formation initiale, l'expérience clinique vécue, et la connaissance des faits scientifiques avérés et prouvés. Elle est appliquée de façon différenciée à chaque patient selon son état, ses choix personnels, et en respectant l'éthique du médecin.

Dans la crise sanitaire actuelle, le médecin traitant est devant une situation délicate mais qui ne diffère en rien du quotidien. Il existe une maladie qui peut avoir, dans quelques pourcentages de cas, des conséquences graves et qu'il faut traiter. Il y a plusieurs sortes de traitements à sa disposition. Ces traitements sont différents selon leur conception : ils découlent soit de techniques nouvelles, sans aucun recul, soit de techniques récentes, avec un faible recul, soit de techniques anciennes avec un plus long recul. Le choix du traitement appartient totalement au médecin puisqu'il engage sa responsabilité et sa crédibilité. Personne ne peut imposer à un médecin une décision thérapeutique quelle qu'elle soit.

Chacun de nous est donc quotidiennement devant ce dilemme grave : quel traitement choisir, si on doit choisir, et avec quel bénéfice pour le patient devant nous.

Par exemple il n'appartient pas au médecin de participer à on ne sait quels « Jeux Olympiques de la vaccination ». Sa décision doit être raisonnable, fondée, et dans l'intérêt du patient.

Le discours médical ne peut être fait d'injonctions, d'anathèmes, mais de raison, de faits, d'éléments, montrant de la maîtrise, du recul, de la crédibilité. Instiller la peur ne peut être partie prenante de la médecine.

Il existe de fait une situation épidémique de faible activité, et stable depuis maintenant plus d'un an. Cela laisse donc le temps à chacun d'entre nous de prendre le temps de la réflexion, et donc de se confronter à sa conscience pour agir en médecin de terrain. Car vous restez les seules personnes pouvant sauver l'honneur du corps médical, tellement mis à mal par tous ces grands docteurs médiatiques.

Cela vous donne une responsabilité immense tant sur le plan décisionnel, pour votre attitude thérapeutique, que pour l'avenir de notre profession. Il est raisonnable de se demander si, à la suite de cette crise, nous serons jugés par nos concitoyens comme médecins dignes de confiance, ou pas.

Malgré ce climat difficile, permettez-moi, au nom du Conseil Départemental de la Charente, de vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur, pour 2021, pour vous et vos proches. »

Le Collectif Covid Médecins 974 aimerait avoir cette écoute du CDOM de La Réunion, plutôt que d'un rappel du Code de Déontologie... Il aimerait pouvoir discuter sereinement de la crise sanitaire plutôt que d'avoir à subir des injonctions.

Il aimerait s'entretenir de vaccination plutôt que de recevoir des anathèmes. Il s'associe au CDOM charentais pour ses vœux 2021 et espère que le Conseil Départemental de l'Ordre de La Réunion prendra exemple sur son homologue charentais. Auquel nous adressons tout notre soutien en prévision des probables foudres du Conseil National à venir ...

Vous avez dit police de la pensée ? Oui.

Collectif Covid Médecins 974

Contact : colcovmed974@gmail.com

Ce 17 janvier 2021, Ile de la Réunion